



OLIVIER DUSSOPT
SECRETARE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 1^{er} février 2019

Mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations dans la fonction publique : 67 000 personnels socio-éducatifs des trois fonctions publiques reclassés en catégorie A ce jour

Conformément aux engagements pris par Gérald DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics, et Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics, lors des rendez-vous salariaux du 16 octobre 2017 et du 17 juin 2018, les personnels de la filière socio-éducative actuellement classés en catégorie B, bénéficient ce jour d'une requalification de leur emploi en catégorie A.

Près de 67 000 agents des trois versants de la fonction publique sont ainsi reclassés dans de nouveaux corps et cadres d'emplois relevant de la catégorie hiérarchique la plus élevée de la fonction publique : assistants de service social, éducateurs, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et conseillers en économie sociale et familiale exerçant dans les services de l'Etat, des collectivités territoriales et dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Ce reclassement au 1^{er} février 2019 intervient en reconnaissance de l'élévation, au niveau de la licence, depuis la rentrée 2018, des diplômes d'Etat du travail social. Il témoigne également de l'attention portée aux agents exerçant leur mission auprès des publics les plus fragiles.

Il se traduira par une revalorisation progressive des grilles indiciaires jusqu'au 1^{er} janvier 2021, conduisant à un gain moyen annuel par agent d'environ 1 000 euros bruts à l'issue de la période, laquelle s'ajoute aux mesures de rénovation des grilles indiciaires de catégorie B mises en œuvre au 1^{er} janvier 2016, 1^{er} janvier 2017 et 1^{er} janvier 2019.

Les 7 000 personnels d'encadrement de la filière socio-éducative, déjà classés en catégorie A, bénéficieront également d'une revalorisation de leur traitement dans les mêmes proportions.

Le Gouvernement respecte ainsi l'engagement de mettre en œuvre la totalité des dispositions prévues par le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Secrétariat du chef de cabinet : 01 53 18 45 75 / Adresse mail : chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr



Toute l'actualité du ministère sur les réseaux sociaux